

Sécurité routière: signature à Casablanca d'une convention de partenariat entre AIVAM et le CNPAC

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 05-02-2011 00:19:17

L'Association des importateurs de véhicules automobiles au Maroc (AIVAM) et le Comité national de prévention des accidents de la circulation (CNPAC), ont signé, jeudi soir à Casablanca, une convention de partenariat relative à l'amélioration de la sécurité routière au profit des professionnels de la route et du grand public.

Signée par M. Azzedine Chraïbi, secrétaire permanent du CNPAC et M. Mohamed Amal Guedira, président de l'AIVAM, cette convention traduit la volonté des deux partenaires à démultiplier les actions et les initiatives pouvant réduire la fréquence et la gravité des accidents de circulations routière ont indiqué les signataires lors d'une conférence de presse, jeudi soir à Casablanca.

Les deux entités ont par ailleurs procédé au lancement conjointement d'une campagne de sensibilisation sous le thème "Les dangers de l'utilisation des pièces de rechange contrefaites". Un "diagnostic technique gratuit" des véhicules sera offert à cette occasion chez les concessionnaires de l'AIVAM et leurs agents agréés participent à cette opération.

La campagne, qui durera du 4 février au 10 mars 2011, s'appuie selon les responsables des deux entités, sur un dispositif mobilisant les métiers (radio, presse et affichage) et des actions de distribution de supports de sensibilisation dans les principales artères des villes à parcs automobiles importants. Elle sera également l'occasion pour procéder à la distribution de 160.000 bons pour "diagnostic technique gratuit" au niveau de 8 grandes villes du royaume.

Le choix du thème de cette première campagne conjointe des deux partenaires, se justifie par l'augmentation constante du phénomène de la contrefaçon et les conséquences désastreuses qui en résultent.

Dans l'industrie Automobile, la part des pièces de rechange contrefaites est estimée, ces dernières années entre 5 pc et 10 pc dans l'Union Européenne, cette part atteindrait 20 pc à 30 pc au Maroc, selon un rapport de l'Union des Fabricants- France (UNIFAB).

Par cette campagne, l'AIVAM et le CNPAC viennent renforcer l'ensemble des actions menées contre le fléau de la contrefaçon au Maroc. Les deux partenaires s'emploieront à mener d'autres actions sur ce thème, en étroite collaboration avec toutes les institutions des secteurs public et privé contribuant à la lutte contre la reproduction et la circulation des produits contrefaits et frauduleux, précise-t-on de même source

MAPF